

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

Séance du 23 mai 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2020/022

Présents : Denis FEGNE / Gisèle VINCENT / Philippe SOULE-PERE / Régine TOSON / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Alexandre ARRIZABALAGA / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Dominique GAYE / Serge ALMENDRO / Ingrid SAEZ-BOUTARFA / Bruno CAZERES / Laëtitia CAZABAN / Michel DUHAMEL / Caroline ECORCHON / Bernard LHOSSEIN / Hélène FRANCES / Jean-Christophe MADELAINE / Sandrine TREBUCQ / Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents excusés :

Absents non excusés

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

CONVOCAION PAR VOIE DEMATERIALISEE

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités impose que les convocations soient envoyées par écrit mais la forme reste libre.

Dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement, il est proposé pour les conseillers municipaux qui le souhaitent de recevoir les convocations par mail.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de l'envoi dématérialisé des convocations et des pièces jointes à ces convocations pour l'ensemble des conseils municipaux pendant la durée de ce mandat.

Les adresses mails des 23 conseillers municipaux sont annexées à cette délibération, en cas de changement d'adresse, un courrier envoyé à la mairie suffira pour enregistrer le changement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire,



Denis FEGNE

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **29 MAI 2020**

de la publication le **29 MAI 2020**

IBOS,

Le **29 MAI 2020**

Le Maire,



Denis FEGNE

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

29 MAI 2020

ARRIVEE